MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 septembre 2018, qui font apparaitre un actif net de **5.077.550** dinars pour un capital de **4.945.351** dinars et une valeur liquidative égale à **103,173** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que:

- Les actifs de *Millenium Obligataire SICAV*, s'élevant au 30 septembre 2018 à 5.096.912 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 4.098.101 dinars, soit 80,40 % de valeurs mobilières et de 998.791 dinars soit 19,60% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 23 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes : TUNISIE AUDIT & CONSEIL Lamied BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2018 (Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/09/2018	AU 30/09/2017	AU 31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	4 098 101	4 970 713	5 241 939
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachésb - Obligations et valeurs assimiléesc - Autres valeurs		0 4 098 101 0	70 044 4 900 669 0	300 274 4 941 665 0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	998 791	208 349	1 139 999
a - Placements monétaires b - Disponibilités		0 998 791	0 208 349	301 208 838 791
AC 3 - Créances d'exploitation	4.1.3	0	0	90
a - Dividendes et intérêts à recevoir b - titres de créance échus		0	0 0	90 0
AC 4 - Autres actifs	4.1.4	20	20	20
a - Débiteurs divers b - Immobilisations nettes		20 0	20 0	20 0
TOTAL ACTIF		5 096 912	5 179 082	6 382 048
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées		0	0	0
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	8 596	9 803	9 839
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.6	10 766	31 169	13 119
TOTAL PASSIF	•	19 362	40 972	22 958
ACTIF NET				
CP 1 – Capital	4.1.7	4 945 351	5 018 735	6 171 739
CP 2 - Sommes distribuables		132 199	119 375	187 351
a - Sommes distribuables des exercices antérieursb - Sommes distribuables de la période		4 132 195	33 119 342	41 187 310
ACTIF NET		5 077 550	5 138 110	6 359 090
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 096 912	5 179 082	6 382 048

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2018 (Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	50 134	160 779	62 415	261 055	318 993
a - Dividende		0	0	0	3 403	3 403
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		50 134	160 779	62 415	257 652	315 590
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	326	17 998	0	9 520	12 673
a - Revenus des bons de trésor		0	0	0	0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	0	0	5 406	5 406
c - Intérêts sur comptes courants		326	972	0	474	693
d - Revenus des comptes de dépôt		0	0	0	0	0
e - Revenus des autres placements monétaires		0	17 026	0	3 640	6 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	_	50 460	178 777	62 415	270 575	331 666
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	0	0	(2 090)	(23 758)	(23 758)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(8 596)	(28 941)	(9 803)	(26 933)	(36 772)
REVENU NET DES PLACEMENTS	-	41 864	149 836	50 522	219 884	271 136
CH 3 Autres charges	4.2.5	(2 394)	(12 528)	(23 212)	(45 867)	(62 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	39 470	137 308	27 310	174 017	208 504
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		2 313	(5 113)	(18 801)	(54 675)	(21 194)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		41 783	132 195	8 509	119 342	187 310
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 313)	5 113	18 801	54 675	21 194
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(555)	(875)	1 509	(23 488)	(25 060)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 477)	(6 660)	15 091	2 330	2 584
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 922	5 785	(13 582)	(24 768)	(26 594)
Frais de négociation de titres		0	0	0	(1 050)	(1 050)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		38 915	136 433	28 819	150 529	183 444

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2018 (Unité : en dinars)

	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET					
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 915	136 433	28 819	150 529	183 444
a - Résultat d'exploitation	39 470	137 308	27 310	174 017	208 504
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(2 477)	(6 660)	15 091	2 330	2 584
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession	1 922	5 785	(13 582)	(24 768)	(26 594)
de titres d - Frais de négociation de titres	0	0	0	(1 050)	(1 050)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	(145 408)	0	(239 540)	(239 540)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(131 491)	(1 272 565)	(954 748)	(5 214 033)	(4 025 968)
a - Souscriptions	1 144 294	3 254 962	125 134	1 540 682	3 369 493
- Capital	1 111 700	3 160 900	122 100	1 476 900	3 247 000
 Régularisation des sommes non distribuables 	5 468	15 897	606	10 342	19 510
 Régularisation des sommes distribuables 	27 126	78 165	2 428	53 440	102 983
b - Rachats	(1 275 785)	(4 527 527)	(1 079 882)	(6 754 715)	(7 395 461)
- Capital	(1 244 800)	(4 380 000)	(1 053 400)	(6 461 200)	(7 082 600)
 Régularisation des sommes non distribuables 	(6 172)	(22 310)	(5 246)	(42 122)	(45 414)
 Régularisation des sommes distribuables 	(24 813)	(125 217)	(21 236)	(251 393)	(267 447)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(92 576)	(1 281 540)	(925 929)	(5 303 044)	(4 082 064)
AN 4 - ACTIF NET					
a - en début de période	5 170 126	6 359 090	6 064 039	10 441 154	10 441 154
b - en fin de période	5 077 550	5 077 550	5 138 110	5 138 110	6 359 090
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS					
a - en début de période	50 545	61 405	59 231	99 761	99 761
b - en fin de période	49 214	49 214	49 918	49 918	61 405
VALEUR LIQUIDATIVE	103,173	103,173	102,931	102,931	103,560
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,87%	2,57%	0,54%	2,01%	2,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er}Juillet au 30 Septembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres),
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 4.098.101 dinars au 30 septembre 2018, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B BTK 2012-1 B BTK 2012-1 B EO ATB SUB 2017 CAT A EO ATL 2013-1 EO ATL 2014-1 EO BTE 2009 EO BTE 2009 EO BTE 2009 EO HL 2013/2 EO UBCI 2013 EO UBCI 2013	2 000 500 8 000 2 000 10 000 2 800 100 4 900 100 2 000 2 500 5 000	57 150 14 288 228 600 200 000 400 000 56 000 1 000 48 510 1 000 40 000 100 000 200 000	59 675 14 919 238 701 207 072 409 658 57 774 1 002 48 622 1 002 41 549 101 833 203 666	1,17% 0,29% 4,68% 4,06% 8,04% 1,13% 0,02% 0,95% 0,02% 0,82% 2,00% 4,00%
TOTAL		1 346 548	1 385 473	27,18%
ВТА				
B0319 B0319 B0319 B0319 B0319 B0319 B0319 B0319 B0319 BTA-6.90% MAI22 BTA-6.90% MAI22	250 100 100 290 300 300 300 210 80 352 35 20	260 750 104 330 104 030 295 887 306 240 306 390 306 540 306 690 214 788 78 464 380 160 37 100 20 728	256 594 102 640 102 627 297 387 307 650 307 657 307 664 307 672 215 376 81 823 368 287 36 492 20 759	2,01% 2,01% 5,83% 6,04% 6,04% 6,04% 4,23% 1,60% 7,22% 0,72% 0,41%
TOTAL		2 722 097	2 712 628	53,22%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		4 068 645	4 098 101	80,40%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		4 068 645	4 098 101	80,40%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 998.791 dinars au 30 septembre 2018, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût	Valeur au	%
	d'acquisition	30/09/2018	actif
DISPONIBILITES	998 791	998 791	19,60%
TOTAL GÉNÉRAL	998 791	998 791	19,60%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2018 un solde nul contre le même montant au 30 septembre 2017 et se détaille comme suit :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Intérêts sur obligations	0	0	90
Total des créances d'exploitation	0	0	90

4.1.4. Autres actifs

Ce poste présente au 30 septembre 2018 un solde de 20 dinars contre le même montant au 30 septembre 2017 et se détaille comme suit :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 septembre 2018 un solde de 8.596 dinars contre 9.803 dinars au 30 septembre 2017 et se détaille comme suit :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Dépositaire	1 800	1 785	1 797
Gestionnaire	6 796	8 018	8 042
Total des opérateurs créditeurs	8 596	9 803	9 839

4.1.6. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 septembre 2018 un solde de 10.766 dinars contre 31.169 dinars au 30 septembre 2017 et se détaille comme suit :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Impôts à payer	66	33	46
Contribution conjoncturelle	0	24 080	0
Commissaire aux comptes	9 204	5 043	11 547
CMF (redevance & Publication)	1 450	1 395	1 480
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	606	34
Total	10 766	31 169	13 119

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2017 Montant (en nominal) Nombre de titres Nombre d'actionnaires	6 140 500 61 405 521
Souscriptions réalisées Montant (en nominal) Nombre de titres émis Nombre d'actionnaires nouveaux	3 160 900 31 609 56
Rachats effectués Montant (en nominal) Nombre de titres rachetés Nombre d'actionnaires sortant	4 380 000 43 800 124
Capital au 30 septembre 2018 Montant (en nominal) Nombre de titres Nombre d'actionnaires	4 921 400 49 214 453
La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit : Capital en nominal au 30 Septembre 2018 Sommes non distribuables* Sommes non distribuables des exercices antérieurs Capital au 30 Septembre 2018	4 921 400 (7 288) 31 239 4 945 351
(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres Frais de négociation de titres	(6 660) 5 785 0
Résultat non distribuable	(875)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions Régularisation des S.N.D sur rachats	15 897 (22 310)
Régularisation des S.N. D Sommes non distribuables	(6 413)
Solillies Holl distribuables	(7 288)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2018 au 30.09.2018 à 50.134 dinars contre 62.415 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du				
		01/01/2018			
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017	31/12/2017
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	50 134	160 779	62 415	257 652	315 590
Revenus des titres OPCVM	0	0	0	3 403	3 403
Total	50 134	160 779	62 415	261 055	318 993

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2018 au 30.09.2018 à 326 dinars contre une valeur nulle pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

		01/01/2018 Au	01/07/2017 Au	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	
Revenus des certificats de dépôt	0	0	0	5 406	5 406
Intérêts sur comptes courants	326	972	0	474	693
Revenus des autres placements monétaires	0	17 026	0	3 640	6 574
Total	326	17 998	0	9 520	12 673

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.07.2018 jusqu'au 30.09.2018 ainsi que de la période allant du 01.07.2017 jusqu'au 30.09.2017 se présentent comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des comptes de					
placements	0	17 026	0	3 640	6 574
Revenus des autres placements monétaires	0	17 026	0	3 640	6 574

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste présente pour la période allant du 01.07.2018 au 30.09.2018 une valeur nulle contre 2.090 dinars pour la même période de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

		01/01/2018 Au	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017		Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	0	0	0	0	0
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	0	0	2 090	23 758	23 758
Total	0	0	2 090	23 758	23 758

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2018 au 30.09.2018 à 8.596 dinars contre 9.803 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018		Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	6 796	23 544	8 018	20 472	28 514
Rémunération du dépositaire	1 800	5 397	1 785	6 461	8 258
Total	8 596	28 941	9 803	26 933	36 772

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2018 au 30.09.2018 à 2.394 dinars contre 23.212 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 142	3 957	1 359	5 334	6 697
Rémunération commissaire aux comptes	804	7 183	13 238	14 974	21 478
Publicité et publications	329	976	328	975	1 304
Agios, frais bancaires et autres charges	18	55	18	53	71
Impôts et taxes	101	357	124	451	858
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	0	8 145	24 080	32 224
Total	2 394	12 528	23 212	45 867	62 632

5- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la *Millenium Obligataire SICAV* est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la *Millenium Obligataire SICAV*, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.